



QUARTIERS

Réforme du stationnement payant

Mis en ligne le 31 mai 2018

La **réforme nationale du stationnement payant** entrera en vigueur le 15 juin 2018 à Oullins, dans le cadre de la loi MAPTAM.

Les enjeux du stationnement dans le centre-ville d'Oullins :

- > permettre aux résidents de se garer sur des moyennes ou longues durées,
- > permettre aux clients des commerces, entreprises, administrations de se garer sur des courtes durées,
- > limiter le stationnement abusif.

Trois zones de stationnement

Le 15 juin, le stationnement redeviendra payant sur la commune, avec la mise en place de [trois zones et de deux tarifs différents](#).

Il a aussi été décidé d'étendre la zone de stationnement payant – principalement aux abords du pôle multimodal – afin de permettre une meilleure rotation des véhicules, de favoriser les transports en commun pour les personnes extérieures et de donner aux résidents la possibilité de stationner à nouveau sur la commune.

Les gratuités : 30 min et 1h

Si vous stationnez en zone 1 ou 2, vous bénéficiez de 30 minutes de stationnement gratuit si vous ne dépassez pas cette demi-heure d'occupation.

Oullins est une des rares communes à conserver cette demi-heure gratuite.

De plus, si vous stationnez sur le **parking de l'hôtel de ville** (zone 3), vous bénéficiez également d'**une heure de gratuité**, tant que vous ne dépassez pas cette durée de présence.

[> en savoir + sur les zones et les tarifs](#)

Des abonnés favorisés

Les résidents des zones payantes, les commerçants et les professions libérales ou en possession d'un caducée peuvent bénéficier d'un abonnement.

Ils peuvent ainsi stationner sur les zones payantes, à l'exception de la Grande rue et du parking de l'hôtel de ville les jours de marché (mardis et jeudis matins).

Ces abonnements peuvent se prendre au mois (20 €), à la semaine (6 €) et même à la journée (2 €).

[> en savoir +](#)

L'application Whoosh

Sur votre smartphone, téléchargez gratuitement l'application Whoosh depuis

[Google Play](#) 

ou

[App Store](#) 

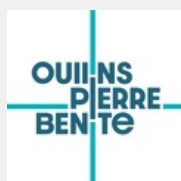
. Une fois votre compte créé, vous pourrez régler votre parking à distance et procéder au renouvellement de votre abonnement. La validité de votre stationnement peut être contrôlée par un agent, connecté lui-même à l'application : plus de ticket à afficher sur votre pare-brise !

Dix minutes avant la fin de votre autorisation, l'application vous envoie une alerte vous permettant, si besoin est, de prolonger à distance la durée de votre stationnement.

[> en savoir +](#) 



Un nouveau parking de 136 places ouvrira à l'automne rue Aulagne, à proximité du métro.



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► [HORAIRES \(HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?\)](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

 **CONTACTEZ-NOUS**